

Presse.

Valérie Bombaerts, tel 32 2 650 25 34,
0474 27 00 77, Valerie.Bombaerts@ulb.ac.be



Bruxelles, le 23 janvier 2017.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Faculté de Droit de l'ULB développe une *legal clinic* en droit des étrangers

Une expérience pédagogique innovante, solidaire et engagée

Fin octobre 2015, dans le contexte de la « crise des réfugiés », un groupe d'étudiants de bachelier et de master en droit de l'ULB s'est mobilisé afin de participer au mouvement de solidarité avec les réfugiés. Ensemble, soutenus par des associations, praticiens du droit et académiques, ils ont constitué la *legal team ULB* qui, dans un premier temps, a assuré des permanences notamment devant l'Office des étrangers. La **Faculté de Droit de l'ULB pérennise aujourd'hui ces actions** en initiant une ***legal clinic* en droit des étrangers**. Une occasion unique pour ces futurs juristes d'apprendre en ancrant leurs démarches dans le terrain des réalités les plus concrètes.

Lors des permanences organisées en 2015 au parc Maximilien et au hall Maximilien, les étudiants de la *legal team* ont observé que les demandeurs d'asile rencontraient des difficultés à accéder à un avocat (et inversement) pour des raisons d'ordre pratique et de coordination entre les acteurs de terrain ; la plupart des demandeurs d'asile n'étant même pas informés de leur droit à l'aide juridique gratuite.

« Partant de ce constat, explique **Sarah Ganty**, chercheuse à la Faculté de Droit de l'ULB, j'ai mis ces étudiants en contact avec la commission « étrangers » de la Ligue des droits de l'homme et avec le Barreau (commission d'aide juridique pour les conseils de première ligne et le bureau d'aide juridique). « La *legal team ULB*, poursuit **Pauline Boninsegna**, étudiante en droit, a progressivement été en mesure d'assurer un rôle d'interface entre les travailleurs sociaux, les demandeurs d'asile et les avocats. Des binômes étudiant-avocat ont été constitués, quelques formations de base ont été délivrées ponctuellement aux étudiants par le professeur de droit des étrangers à l'ULB, **Serge Bodart**, des asbl et des membres du Barreau ». Des permanences juridiques en collaboration avec la Commission d'aide juridique du Barreau de Bruxelles ont ainsi été mises en place au hall Maximilien dès le mois de février 2016. Ce travail a permis d'effectuer une première identification des problèmes juridiques urgents à soumettre aux avocats. Aujourd'hui, la *legal team* poursuit toujours son travail de terrain.

Forte de cette expérience et afin de pérenniser le travail effectué par les étudiants de la *legal team*, la Faculté de Droit de l'ULB a mis en place cette année, le projet de *clinique juridique (legal clinic)* en droit des étrangers intégrée dans le programme de cours de la Faculté. Cette initiative est encore amenée à se développer dans les mois à venir mais a d'ores et déjà recueilli un **gros soutien du Barreau et du milieu associatif**.

« **L'objectif de la *legal clinic* en droit des étrangers**, commente **Serge Bodart**, maître de conférence à la Faculté de Droit, est de poursuivre les activités de la *legal team* mais en apportant **un soutien scientifique et académique structurel**. Concrètement, poursuit-il, **une dizaine d'étudiants de masters ayant déjà une certaine pratique de la matière seront encadrés par des enseignants et assisteront des avocats dans des dossiers de demande d'asile multiple**. Le **cours de droit des étrangers est ainsi dédoublé, les étudiants qui sont en Bloc 1 ou 2 de Master ayant le choix entre le cours théorique qui est maintenu, et la participation à la clinique**. La clinique devrait permettre de renforcer l'efficacité de l'aide apportée aux demandeurs d'asile et d'approfondir la qualification des étudiants ». Une dizaine de dossiers de demandeurs d'asile seront sélectionnés, les étudiants se chargeront d'entendre ces personnes, de comprendre ce qui n'a pas été lors de leur première demande de statut de réfugié et de préparer le travail des avocats chargés d'introduire une nouvelle demande de statut.

Pratiquement, la ***legal clinic en droit des étrangers*** se déroulera durant le **second quadrimestre**. Comme il s'agit à ce stade encore d'une expérience pilote, elle sera accompagnée par un comité de pilotage, constitué d'académiques de l'ULB, de représentants du Barreau et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Les *legal clinics* sont inspirées de méthodes d'enseignement initialement développées dans les pays anglo-saxons mais qui commencent à voir le jour en Europe continentale. Elles permettent aux étudiants de travailler sur des cas concrets sous la supervision de leurs professeurs et de mettre ainsi en pratique les notions théoriques enseignées durant les cours.

Contacts pour interview de Serge Bodart (Legal clinic) ou de Pauline Boninsegna (Legal team) :

Valérie Bombaerts – ULB-Service Communication – 0474 27 00 77 – Valerie.Bombaerts@ulb.ac.be